



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DKH/IDA/016

Genève, le 10 novembre 2023

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- À la Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018))

Objet: Résultats de la consultation relative à l'approbation de la méthode d'élaboration de l'Indice de développement des TIC (IDI)

Madame, Monsieur,

La consultation relative à l'approbation de la méthode d'élaboration de l'[Indice de développement des TIC \(IDI\)](#) s'est achevée cette semaine. Au total, 92 États Membres issus de toutes les régions y ont participé. Je suis heureux de vous annoncer que 90 États Membres ont approuvé la méthode. Ce taux d'approbation de 98% est supérieur au seuil de 70% fixé dans la Résolution 131 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires. Par conséquent, la méthode d'élaboration de l'IDI est approuvée et sera valide conformément aux dispositions de la Résolution 131 de la PP-22. L'Union internationale des télécommunications (UIT) publiera l'édition de 2023 de l'IDI en décembre 2023.

Aucun des États Membres ayant répondu à la consultation n'a indiqué par écrit son souhait de ne pas participer à l'indice. Néanmoins, si des États Membres désirent ne pas participer à l'IDI de 2023, veuillez en informer l'UIT en écrivant à l'adresse indicators@itu.int avant le 17 novembre 2023, 23 h 59 (CET).

Veuillez noter que les pays disposant de données officielles pour au moins cinq indicateurs seront pris en compte, exception faite de ceux qui auraient décidé de ne pas participer à l'indice.

Je tiens à vous remercier pour votre appui et vos contributions tout au long du processus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cosmas Luckyson Zāvazava'.

Cosmas Luckyson Zāvazava
Directeur